

Le juge Bruguière signe neuf mandats d'arrêt contre des proches de Paul Kagamé

Le Monde, 23 novembre 2006

Le juge Jean-Louis Bruguière a signé neuf mandats d'arrêt contre des proches du président rwandais Paul Kagamé dans le cadre de son enquête sur l'attentat contre le président Habyarimana, événement déclencheur du génocide en 1994, a-t-on appris, jeudi 23 novembre, de source proche du dossier.

Les mandats d'arrêt internationaux signés par le magistrat visent les chefs d'« *assassinat* » ou de « *complicité d'assassinat* » et doivent être diffusés dans tous les pays membres d'Interpol, selon la même source. M. Bruguière demande notamment l'arrestation de l'actuel chef d'état-major de l'armée rwandaise James Kabarebe. Outre ce militaire de haut rang, les mandats visent des dirigeants historiques du Front patriotique rwandais (FPR) et de l'APR, le bras armé du parti de M. Kagamé : l'actuel ambassadeur du Rwanda en Inde, Faustin Nyamwasa-Kayumba,

le chef d'état-major de l'armée de terre, Charles Kayonga, ainsi que Jackson Nkurunziza (plus connu sous le nom de Jack Nziza, ancien responsable des renseignements militaires), Rose Kabuye (dirigeante du FPR), Samuel Kanyemera (député FPR), Jacob Tumwine (lieutenant colonel démobilisé) et les deux tireurs présumés, Franck Nziza et Eric Hakizimana.

Vendredi, le magistrat antiterroriste avait demandé au parquet son avis sur l'émission de ces demandes d'arrestation. Dès lundi soir, le parquet avait répondu positivement. M. Bruguière a recommandé des poursuites contre le président Kagamé devant le Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPIR), pour sa « *participation présumée* » à l'attentat contre l'avion présidentiel le 6 avril 1994. M. Kagamé nie toute implication dans l'attentat et le gouvernement rwandais a qualifié d'« *allé-*

gations totalement infondées » les recommandations du juge français.

Quelque 10 000 personnes ont manifesté jeudi après-midi à Kigali contre la volonté du juge français Jean-Louis Bruguière de poursuivre le président rwandais Paul Kagamé et pour dénoncer le rôle joué selon eux par la France pendant le génocide de 1994.

Portant des pancartes affirmant « *France = génocidaire* », « *Arrêtez de protéger les tueurs* » ou « *la France dehors du Rwanda* », les manifestants, avec à leur tête des responsables d'associations de rescapés du génocide et des responsables locaux, ont défilé dans la capitale pour rejoindre le stade Amahoro, où un rassemblement était prévu. « *Nous les dénonçons, nous les dénonçons* », scandaient des manifestants, dont certains brandissaient des photos de Jean-Louis Bruguière. Les relations entre la France et le Rwanda sont de nouveau dans la tourmente avec les accusations du juge français sur l'implication présumée du président Paul Kagamé dans l'attentat en 1994 contre l'un de ses prédécesseurs, Juvénal Habyarimana, dont la

mort marqua le point de départ du génocide au Rwanda. (AFP)

Le procureur du Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPIR) « *ne reçoit d'instructions de personne* », a déclaré jeudi son porte-parole à propos du juge français qui avait demandé des poursuites contre le président rwandais Paul Kagamé. Everard O'Donnell a souligné que le procureur Hassan Bubacar Jallow était indépendant, même vis-à-vis du Conseil de sécurité des Nations unies, qui a créé la juridiction d'Arusha pour rechercher et juger les principaux responsables du génocide rwandais de 1994.

Le procureur du TPIR « *n'a pas encore reçu de demande de la part du juge Bruguière* » mais « *le bureau du procureur pourra faire une déclaration le moment venu* », a commenté M. O'Donnell, qui a réaffirmé que l'assassinat du président Habyarimana n'était « *pas l'affaire du procureur* » du TPIR, expliquant qu'il ne rentre pas dans les catégories de crimes pour lesquels le tribunal est compétent. « *Le crash* (de l'avion du président Habyarimana) *n'a pas créé le génocide* », selon lui. (Avec AFP).